

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

DOCUMENT À FOURNIR POUR COMMISSION MEDICAL

Par Profil supprimé Postée le 25/10/2019 20:00

Bonjour, j'ai été suspendu 6 mois pour conduite sous stup, je dois donc passer devant une commission médicale, dans le document à fournir il est écrit un test biologique qui est donc une analyse d'urine pour thc, du coup je fais un test urinaire avant de passer devant la commission médicale pour refaire un test ? Je n'y comprends rien, merci d'avance pour votre aide

Mise en ligne le 28/10/2019

Bonjour,

Les commissions médicales dans le cadre de la récupération du permis suite à une suspension pour conduite sous stupéfiants peuvent ou non demander différentes pièces à fournir.

Les membres de ces commissions peuvent décider quelles analyses particulières ils voudront que vous passiez.

En général dans le cadre d'une infraction de conduite sous cannabis, vous devez présenter une analyse urinaire avec une recherche de la molécule de THC, ce qui semble être le cas pour vous.

Le mieux est de les contacter directement pour éclairer au mieux votre situation si vous avez des doutes.

Bien cordialement.
